

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022****EXTRAIT N° 2022.00118 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60
↪ présents : 48
↪ représentés : 10

Date de convocation :
Mercredi 22 Juin 2022

Secrétaire de séance :
Mme Noëlle RUBAUD

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD, Mme Capucine HAURAY
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR
SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Maribel LETANG-MARTIN, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO,

Absents excusés :

DONGES : Mme Alice MARTIENNE
PORNICHET : M. Yannick JOUBERT

Commission : Commission Développement économique et Emploi

Objet : Association Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne - Attribution d'une subvention - Convention annuelle d'objectifs et de moyens - Approbation et autorisation de signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022**

Commission : Commission Développement économique et Emploi

Objet : Association Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne - Attribution d'une subvention - Convention annuelle d'objectifs et de moyens - Approbation et autorisation de signature

David SAMZUN, Président,

Expose,

L'activité de la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne (MLAN) est basée sur l'accompagnement vers et dans l'emploi durable des jeunes de 16 à 25 ans résidant sur les 9 communes de notre territoire. Elle assume des missions d'accueil, d'accompagnement, d'information et d'orientation ainsi que la mise en œuvre des dispositifs d'insertion professionnelle proposés par les services de l'Etat, de la Région et du Département. A ce titre, elle participe à la mise en œuvre du service public de l'emploi, au côté de Pôle Emploi.

La MLAN contribue également à la structuration du partenariat et à la coopération entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion ainsi qu'à toutes formes d'actions permettant d'optimiser les dispositifs d'emploi, de formation et d'insertion sur notre territoire. A ce titre, elle participe aux travaux menés dans le cadre de la conférence permanente pour l'emploi, mise en place par la CARENE.

Par délibération du 16 décembre 2008, la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne (MLAN) a été déclarée d'intérêt communautaire. La CARENE a adhéré à la MLAN par délibération du même jour en substitution de neuf de ses communes membres, la Commune de Besné étant rattachée à la mission locale du Sillon.

Au regard de ces missions et dans la continuité de notre adhésion, une convention d'objectifs et de moyens entre la MLAN et la CARENE a été approuvée par le Conseil communautaire du 27 mars 2018. Cette convention a été renouvelée, tous les ans en Conseil communautaire et définit les conditions par lesquelles la CARENE apporte son soutien à la Mission Locale, ainsi que l'engagement de cette dernière à mettre en œuvre un programme d'actions dont la finalité est l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

La convention précise par ailleurs les modalités opérationnelles, juridiques et financières de mise en œuvre du partenariat.

Les axes détaillés dans la convention et définis pour la période 2022 sont les suivants :

- Proximité et maillage territorial,
- Contribution à l'harmonisation et la coordination : entreprise / acteurs de l'insertion
- Contribution à l'animation territoriale des politiques d'emploi,
- Collaboration PLIE et mission Locale / accompagnement des jeunes participants du PLIE,
- Stabilisation de la situation financière de la mission locale,

Un bilan sera attendu sur la base de ses axes.

Au regard des incertitudes quant aux modalités de financement des Missions locales au niveau national et compte-tenu de la fragilité induite par des modalités de financement de plus en plus segmentées par public et dispositif, la CARENE accorde une attention particulière à la pérennité financière de la MLAN.

Dans ce cadre, la CARENE maintient l'attribution d'une subvention de fonctionnement globale et non affectée, dimensionnée de manière à stabiliser financièrement l'association.

A cet effet, il est proposé d'attribuer à la MLAN une subvention de fonctionnement d'un montant de 293 000 €, au titre de l'année 2022, identique au montant attribué en 2021.

En conséquence, je vous demande, mes cher·es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne,
- Décider l'octroi d'une subvention d'un montant de 293 000 € pour l'année 2022,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens.

La dépense en résultant sera imputée au chapitre 065 du Budget Principal.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A LA MAJORITE (41 pour)

Béatrice Priou, Stéphanie Lipreau, Céline Girard, Eddy Le Clerc, Xavier Perrin, Emmanuelle Bizeul, Nicole Dessauvages, Dominique Mahe-Vince, Magalie Pied, Karine Huet, Pascal Haspot, Sylviane Bizeul, Roger Veillaud, Lydia Meignen ne prennent pas part au débat et au vote et sortent de la salle.

Dennis Octor (ayant donné pouvoir à Béatrice Priou), Jean-Luc Guyodo (ayant donné pouvoir à Eddy Le Clerc) et Alain Manara (ayant donné pouvoir à Emmanuelle Bizeul) ne prennent pas part au vote.